

Colloque international
Mécanismes institutionnels et financiers de mise en œuvre du droit de
l'environnement en Afrique dans la perspective du développement durable
Abidjan, 29-31 octobre 2013

Recommandations pour le renforcement de l'effectivité du droit de
l'environnement en Afrique

Les participants au colloque, à l'issue d'échanges approfondis sur les mécanismes institutionnels et financiers susceptibles de renforcer l'effectivité du droit de l'environnement en Afrique, se sont accordés sur deux séries de recommandations concernant cette double dimension institutionnelle et financière de la mise en œuvre du droit de l'environnement dans l'optique du développement durable.

A - Recommandations concernant les mécanismes institutionnels

1. Consolider le rôle des institutions régionales et sous-régionales d'intégration existantes en Afrique dans le domaine de l'environnement, notamment en renforçant les structures existantes en charge de l'environnement dans ces organisations ou en les créant si elles n'existent pas.
2. Promouvoir la ratification de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles de Maputo afin de hâter son entrée en vigueur et prendre toutes les mesures nécessaires pour sa pleine application.
3. Affirmer le principe de non-régression dans les instruments juridiques relatifs à l'environnement en Afrique.
4. Élaborer des indicateurs juridiques sur l'effectivité du droit de l'environnement ainsi que des outils d'évaluation de l'impact des instruments juridiques nouveaux en matière d'environnement afin d'éviter toute régression dans la protection de l'environnement en Afrique.
5. Utiliser les outils innovants disponibles pour améliorer la cohérence des législations environnementales en Afrique, notamment la cartographie des instruments juridiques en matière d'environnement.
6. Instiller davantage le droit de l'environnement dans la société civile (notamment parmi les magistrats, parlementaires, élus locaux, leaders d'opinion, journalistes, forces de l'ordre, etc.) à travers des formations adéquates permettant à tous les acteurs de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre du droit de l'environnement en Afrique.

